



## RÉUNION DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

MARDI 25 JANVIER 2011

<b><u>ÉTAIENT PRÉSENTS :</u></b>	<b><u>DIRECTION :</u></b>	D. LACONDEMINE	
	<b><u>ÉLUS</u></b>	<b><u>TITULAIRES</u></b>	<b><u>SUPPLÉANTS</u></b>
	<u>1<sup>er</sup> Collège</u>	S. DI GREGORIO	K.ABSI
	<u>2<sup>ème</sup> Collège</u>	G.MORIN G.CLEAUD G.GAGNOUX V.SCHMITT	A.FABJANCZYK
<b><u>ÉTAIENT ABSENTS :</u></b>		G.MALECKI J.TIERRIE G.CHILD	T.PHILIP G.PILLON A.DELEAUD B.GREFFET

---

### **Questions CFDT:**

- 1) Est il possible d'avoir des explications sur la feuille de paie en général ligne par ligne ?

***Réponse Direction :***

La Direction demande les points difficiles à comprendre sur la feuille de paye afin de se concentrer sur ceux-ci au lieu de partir dans une explication exhaustive du bulletin de paye.

- 2) Combien de jours de RTT sont accordés aux cadres cette année ?

***Réponse Direction :***

10 JRTT après déduction de la journée de solidarité

- 3) Y a t-il des mesures prises par la Direction par rapport aux déplacements voire aux rapatriements de nos collègues dans des pays à risques ? et lesquelles ?

***Réponse Direction :***

Effectivement, un certain nombre de règles ont été prises (et rappelées récemment par mail mi novembre 2010) : plan d'évacuation à remplir sur la feuille de mission sur les pays sensibles, téléphones satellitaires sur les zones non couvertes par portables classiques, assurances et assistance en cas de problème...

- 4) Manque de coordination et d'organisation entre la remise des médailles et le pot de fin d'année. Un certain nombre de personnes sont parties après la remise des médailles.

***Réponse Direction :***

Effectivement, il y a eu un battement de 20 minutes environ et, malgré le fait que nous ayons indiqué que le pot de fin d'année démarrerait juste après, certains salariés n'ont pas souhaité attendre.

- 5) Il reste encore des personnes qui n'ont pas eu leur jour de congés rajouté alors qu'ils étaient en congés toute la semaine précédent Noël ou le Nouvel An .

**Réponse Direction :**

Ces jours devraient être recrédités sur la paye de janvier

- 6) Nous avons un problème de lenteur sur le réseau et de capacité de stockage. D'où vient ce problème ? A-t-on un budget pour augmenter sa capacité ?

**Réponse Direction :**

Des mises à jour en masse effectuées par le groupe ont ralenti le réseau récemment mais cela était limité dans le temps et par ailleurs, une augmentation de la capacité de notre réseau est imminente pour passer de 6 à 10 méga.

En matière d'archivage, le service informatique rappelle les règles de « ménage » nécessaires afin de ne pas engorger nos mémoires inutilement.

**Questions CGT :**

- 7) Nettoyage des vêtements de travail : Article R.4323-95 du code du travail « Les équipements de protection individuelle et les vêtements de travail mentionnés à l'article R.4321-4 sont fournis gratuitement par l'employeur qui assure leur bon fonctionnement et leur maintien dans un état hygiénique satisfaisant par les entretiens, réparations, et remplacements nécessaires. Ces dispositions ne font pas obstacle aux conditions de fournitures des équipements de protection individuelle prévu par l'article L.1251-23, pour les salariés temporaires. » Donc nous demandons que l'entreprise prenne en charge le nettoyage des vêtements de travail.

**Réponse Direction :**

Cette disposition du Code du Travail oblige l'employeur à fournir des vêtements de travail mais ne lui impose nullement le blanchiment de ces tenues de travail.

- 8) Vestiaire : Mauvaises odeurs dans les vestiaires. Quand allez-vous intervenir pour supprimer ces odeurs ?

**Réponse Direction :**

Les siphons ont été livrés le 24 janvier (avec un retard) et doivent être installés avant la fin de la semaine 4.

- 9) Madame à ce jour vous n'avez fait le compte rendu des questions du mois de décembre donc nous vous posons ces mêmes questions :

**Réponse Direction :**

Le compte rendu est distribué ce jour en réunion (avec du retard certes !).

Localisation : Ligne LT : Depuis la mise en fabrication des cribles Mines (RF, MF) la position de montage des appareils gêne la visibilité des opérateurs. Sur la face contre le mur entre les deux allées, un éclairage est nécessaire, soit un fixe (comme les projecteurs en LS) ou mobile (baladeuses, projecteurs mobiles).

**Réponse Direction :**

Un éclairage sera prochainement installé contre le mur.

**Prochaine réunion à 14 h 30 le mardi 22 février 2011 en Rully**